



**Mollificio Felsineo s.r.l.**

*Unipersonale*

**CONDIZIONI GENERALI DI VENDITA in vigore a partire dal 1<sup>er</sup> Dicembre 2010**

Cette traduction est donnée comme une référence. En cas de conflit d'interprétation, la version italienne sera valide

**1 - Campo d'applicazione**

Les conditions générales de vente suivantes remplacent l'ancien et seront 'appliquées à tous les contrats de vente conclus par Mollificio FELSINEO srl

Différentes conditions ou autrement demandés par le client seront inefficaces, quel que soit le moment Mollificio FELSINEO il devient conscient, sauf acceptation formelle par écrit de ce dernier.

**2 – Commandes**

Les commandes sont envoyées par le client par écrit, également par télécopieur ou email. Le contrat de vente est finalisé avec l'acceptation formelle par le Mollificio FELSINEO, également transmis par fax ou par e-mail au client sous forme de confirmation de commande. La confirmation de commande contient toutes les conditions de la vente, ou une référence à la même chose dans le cas de l'information précédente.

Une possible annulation doit être faite par écrit, aussi par télécopieur ou par courriel, avant la réception par le client de la confirmation de commande. En absence d'annulation dans ce délai, l'ordre est considéré comme confirmé, sauf accord contraire entre les parties.

Dans tous les cas, les coûts pour le matériel que Mollificio FELSINEO pouvait avoir déjà commandé au moment de la réception de l'annulation de la commande par le client seront pris en charge par le client, sauf accord contraire entre les parties.

**3 - Les prix de vente**

Les prix seront indiqués par Mollificio FELSINEO dans l'estimation donnée au client et peuvent être modifiées. Les changements de prix seront envoyés au client par fax ou par email et seront valables pour les commandes passées après la date de réception par le client de l'avis de modification. Les prix indiqués dans la confirmation de commande sont considérés comme départ usine FELSINEO Mollificio Srl, Calderara di Reno (Bo), Italie selon les règles Incoterms 2000 et sauf indication contraire, y sont compris les frais d'emballage.

Insurance, frais de de livraison, TVA et autres coûts indirects sont au contraire à charge du client.

**4 – Livraison**

La livraison est départ usine Mollificio FELSINEO srl, Calderara di Reno (Bo), Italie, selon les règles Incoterms 2000. Les marchandises voyagent aux risques et sous responsabilité du client.



**Mollificio Felsineo s.r.l.**

*Unipersonale*

**CONDIZIONI GENERALI DI VENDITA in vigore a partire dal 1<sup>er</sup> Dicembre 2010**

Transport et l'assurance sont pris en charge par le client, sauf accord contraire par écrit par les Parties.

Si Mollificio FELSINEO prévoit qu'il y aura des délais dans la date de livraison convenue des produits, le même avisera promptement par écrit le client.

Le Mollificio FELSINEO ne sera pas responsable de tout retard dû à des causes de force majeure ou de retards de livraison de la matière première ou aussi bien à des actes ou omissions du client (par exemple. retardé de paiements anticipés convenus ou défaut de fournir les informations nécessaires pour la vente des produits).

#### 5 – Réclamations

Toutes les plaintes relatives à l'emballage, la quantité, le nombre ou les caractéristiques extérieures des produits (défauts apparents), doivent être notifiées par lettre recommandée au Mollificio FELSINEO, et précédés à l'avance par fax ou par e-mail, sous peine de déchéance, dans les 8 jours à compter de la date de réception des marchandises.

Toute réclamation concernant des défauts non détectables au moyen d'une inspection minutieuse lors de la réception (vices cachés) doivent être signalés à Mollificio FELSINEO par lettre enregistré précède à l'avance par communication par fax ou e-mail, sous peine de déchéance, dans les 8 jours à compter de la découverte du défaut, mais au plus tard 12 mois après la livraison.

Toutes les plaintes ou objections ne donnent pas droit au client le droit de suspendre ou retarder les paiements des produits sous litige ou d'autres fournitures.

#### 6 - Modalités de paiement

Les paiements doivent être effectués par le client dans les conditions convenues, résultant normalement de la confirmation de commande ou du contrat de vente.

Mollificio FELSINEO réserve quoi même le droit de changer, avec un préavis de 5 jours ouvrables, les conditions de paiement accordées, chaque fois que les conditions qui les justifient soient modifiée.

En plus Mollificio FELSINEO se réserve le droit de modifier sans préavis les conditions de paiement convenues en présence des commandes des clients qui présentent pour soi-même un risque financier élevé.

En cas de défaut de paiement des fournitures, la livraison des produits résultant de commandes en cours de traitement pourrait être suspendue.

#### 7 – Garantie

Mollificio FELSINEO accepte de remédier aux défauts, manque de qualité ou absence de conformité des produits en raison des matériaux utilisés ou de la fabrication, survenant dans les



**Mollificio Felsineo s.r.l.**

*Unipersonale*

**CONDIZIONI GENERALI DI VENDITA in vigore a partire dal 1<sup>er</sup> Dicembre 2010**

12 mois à compter de la livraison des produits, à condition que les défauts soient été notifiés sans délai conformément avec l'art. 5 de ces conditions générales. Sauf en cas de négligence grave ou de faute intentionnelle, la Mollificio FELSINEO ne sera responsable que, en cas de défauts, manque de qualité ou de l'absence de conformité des produits, pour la réparation de les mêmes, ou le remplacement de ceux défectueux. Il est expressément entendu que la présente garantie est en lieu et place de toute garantie ou responsabilité prévue par la loi, et exclut toute autre responsabilité de Mollificio FELSINEO comme origine des produits fournis (par ex. payer des dommages, pertes de bénéfices, les campagnes de rappel).

La garantie ne couvre pas les coûts et les dépenses liées au remplacement des articles soumis à la consommation et / ou à l'usure, les activités de démontage et la réinstallation du produit, les activités de maintenance de routine qui seront supportés par le client.

Les produits réparés ou remplacés sous garantie seront soumis à la même garantie pour une période de 12 mois à compter de la date de réparation ou de remplacement.

#### 8 - Loi et juridiction

Ces conditions sont régies par la loi italienne.

Tout litige découlant du présent contrat ou en relation avec lui sera réglé par le tribunal compétent du siège du Mollificio FELSINEO srl. Toutefois, par dérogation aux dispositions ci-dessus, l'Mollificio FELSINEO aura en tous les cas le droit de porter son action devant le tribunal compétent au siège de l'acheteur.